



Le renouvellement des agriculteurs en Bourgogne-Franche-Comté



Le nombre d'exploitants agricoles a fortement baissé durant les dernières années. Près d'un exploitant sur deux en Bourgogne-Franche-Comté a plus de 50 ans et seulement deux départs sur trois sont remplacés en moyenne.

Pour la première fois en 2020, le nombre de projets en installation bovins allaitant accuse un recul marqué, tandis que le nombre de projets en maraîchage progresse. L'engouement pour l'agriculture biologique ne se dément pas.

Une étude* sur le renouvellement des générations en agriculture conduite par la DRAAF en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture et les JA BFC, parue dans l'édition 2020 de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture en Bourgogne-Franche-Comté, analyse les évolutions et dynamiques en cours sur la période 2012 – 2018.

Le tableau de bord présenté ici actualise les données avec 2019. Lorsqu'elles sont disponibles, des données 2020 sont mobilisées.

**Pour une analyse plus détaillée : « Le renouvellement des agriculteurs en Bourgogne-Franche-Comté », Observatoire Prospectif de l'Agriculture en Bourgogne-Franche-Comté, résultats 2019*

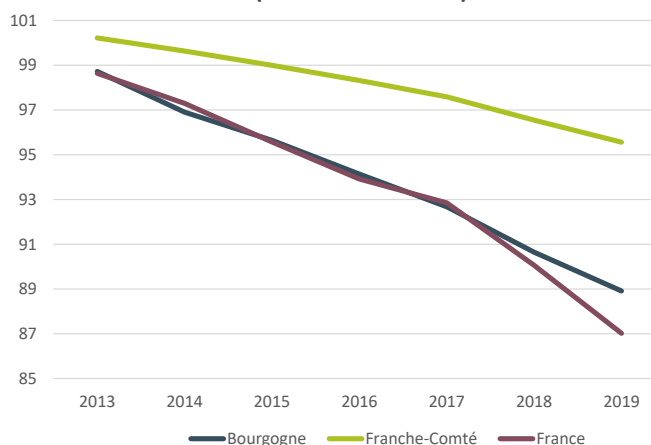


Le renouvellement des agriculteurs en BFC

La diminution du nombre de chefs d'exploitation (à titre exclusif ou principal) entre 2012 et 2019 est plus limitée en Franche-Comté (- 4,4 %) qu'en Bourgogne (- 11,1 %).

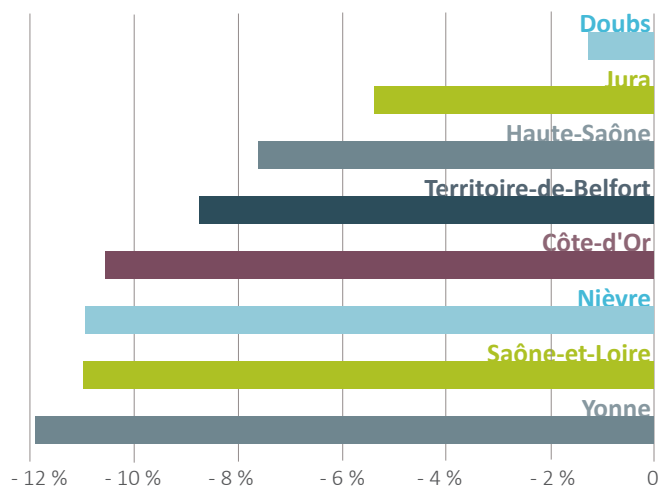
En Bourgogne, la baisse reste régulière tandis qu'elle s'accroît au niveau national depuis 2017.

Baisse continue du nombre d'exploitants agricoles depuis 2012 (base 100 en 2012)



Source : MSA, fichier des cotisants non-salariés 2012 - 2019

Évolution du nombre de chefs d'exploitations entre 2012 et 2019



Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés

Dans tous les départements de Bourgogne, la diminution du nombre de chefs d'exploitation entre 2012 et 2019 dépasse les 10 %. Les départements de Franche-Comté sont moins impactés avec une baisse qui s'échelonne de 5,4 % pour le Jura à 8,8 % pour le Territoire-de-Belfort. Le Doubs se démarque nettement des autres avec une baisse minimale (- 1,3 %).

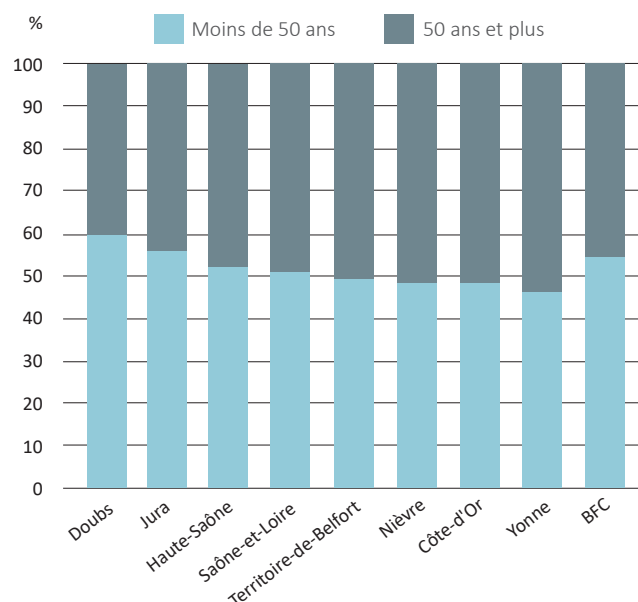
Deux départs remplacés sur trois en moyenne

Zone	2012-2019			Evolution annuelle moyenne (%)
	Taux d'entrées (%)	Taux de sorties (%)	Taux de remplacement (%)	
Côte-d'Or	18,6	29,2	63,8	- 1,6
Doubs	27,0	28,2	95,6	- 0,2
Jura	26,8	32,0	83,6	- 0,8
Nièvre	20,7	31,9	64,9	- 1,7
Haute-Saône	21,9	29,6	74,0	- 1,1
Saône-et-Loire	22,0	32,9	66,8	- 1,6
Yonne	20,3	32,2	63,1	- 1,8
Territoire-de-Belfort	27,9	36,3	76,8	- 1,2
Bourgogne-Franche-Comté	22,2	31,1	71,5	- 1,3
Bourgogne	20,6	31,7	65,0	- 1,7
Franche-Comté	25,6	29,9	85,4	- 0,6

Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés

Entre 2012 et 2019, les écarts entre taux d'entrées et taux de sorties sont plus défavorables dans les départements de Bourgogne par rapport à ceux de Franche-Comté. Moins de deux agriculteurs sortants sur trois sont remplacés en Bourgogne (65 %), alors que la proportion atteint 85,4 % en Franche-Comté. Le Doubs est le département le plus proche de l'équilibre avec un taux de remplacement de 95,4 %.

Près de la moitié des chefs d'exploitation est âgée de plus de 50 ans en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés 2019

En 2019, 48,4 % des chefs d'exploitation de Bourgogne-Franche-Comté sont âgés de 50 ans et plus. Ce pourcentage est supérieur à 50 % dans les départements de Bourgogne (à l'exception de la Saône-et-Loire) et dans le Territoire-de-Belfort. Dans les autres départements de Franche-Comté, ils représentent moins de 50 % et seulement 40,4 % dans le Doubs.

..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

Relative stabilité de la structure de la population des chefs d'exploitation entre 2012 et 2019

(en %)	Présents en 2012	Entrants 2012-2019	Présents en 2019
Femmes	20	36	21
Transferts entre époux	3	5	2
Moins de 40 ans	26	67	27
50 ans et plus	42	19	48
Exploitants individuels	38	37	31
Exploitants à titre exclusif	93	86	92

Source : MSA, fichiers des cotisants non-salariés

Bien que le profil des entrants soit assez différent de celui des chefs d'exploitation déjà installés, l'évolution de la structure générale n'en est pas forcément modifiée.

Ainsi, si elles représentent plus du tiers des entrants, la proportion de femmes parmi les exploitants varie peu au cours de la période (de 20 à 21 %) car leur durée d'activité est généralement plus courte que celle des hommes. Même si deux tiers des entrants ont moins de 40 ans, ils ne sont pas suffisamment nombreux pour remettre en cause le vieillissement de la population agricole : la part des chefs d'exploitation âgés d'au moins 50 ans augmente de 42 % à 48 % entre 2012 et 2019. La tendance à la baisse de la part des exploitants individuels se poursuit.

En complément de ces informations, il est intéressant de noter que, parmi les bénéficiaires des aides à l'installation, les installations hors cadre familial sont tendanciellement orientées à la hausse ; elles représentaient 28 % des installations aidées en 2015 en Bourgogne-Franche-Comté contre 42 % en 2020.



GettyImage

PAI : pas d'impact négatif de la crise sanitaire sur le nombre de porteurs de projet reçus en 2020

PAI INDIVIDUEL	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC 2020	BFC 2019	BFC 2018
Nombre de porteurs de projet accueillis individuellement en 2020	211	212	235	120	159	301	225	25	1 488	1 377	1 510
Nombre agriculteurs âgés de 50 ans et + en 2019	2 115	1 469	1 088	1 371	1 085	3 019	1 744	121		12 012	
Nombre agriculteurs âgés de 57 ans et + en 2019	1 130	609	475	707	494	1 343	912	60		5 730	

Source : PAI 2018, 2019 et 2020 / MSA, fichiers cotisants non-salariés 2019

En 2020, les Points Accueil Installation (PAI) accueillent 111 porteurs de projet de plus qu'en 2019 (+ 8 %). La crise sanitaire semble amplifier l'envie d'une reconversion professionnelle vers l'agriculture, ce qui pourrait se traduire par une augmentation du nombre d'installations dans les années à venir.

Les augmentations les plus fortes se retrouvent en Côte-d'Or (+ 21 %), dans l'Yonne (+ 25 %), le Territoire-de-Belfort (+ 31 %) et le Jura (+ 40 %). Les autres départements voient une légère diminution ou stagnent.

Le nombre total d'accueils en PAI (1 488 en 2020) est à relativiser face au nombre de cessions à venir très important : 5 730 agriculteurs âgés de 57 ans et plus en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté.

Le renouvellement des agriculteurs en BFC

Plus de projets en maraîchage, moins en bovins allaitants

Indicateurs PAI	2020	2019	2018
40 ans et + / ensemble des porteurs de projets en PAI	13 %	15 %	12 %
Proportion diplôme ingénieur / ensemble des porteurs de projets en PAI	2 %	3 %	0 %
Proportion projets élevage allaitant spécialisé / ensemble des projets en PAI	12,6 %	19,2 %	19,1 %
Proportion projets maraîchage / ensemble des projets en PAI	17,8 %	15,8 %	15,2 %
proportion des projets AB / ensemble des projets en PAI	25,9 %	25,5 %	21,8 %

Source : données PAI 2018, 2019 et 2020

Comme le pointait déjà l'étude réalisée en 2020, il existe un décalage entre les productions majoritairement ciblées par les porteurs de projet et celles proposées par les cédants, souvent exploitants en systèmes d'élevage bovins (laitiers ou allaitants).

Pour la première fois en 2020, le nombre de candidats potentiels à l'installation en bovins viande spécialisés fléchit en Bourgogne-Franche-Comté. Moins de 13 % des porteurs de projets souhaitent s'orienter vers l'élevage allaitant spécialisé. Ce recul est très marqué en Saône-et-Loire, premier département allaitant de la région, avec 63 projets en moins, soit - 58 % par rapport à 2019.

La Nièvre affiche la même tendance, avec 29 projets en moins, soit - 40 % par rapport à 2019.



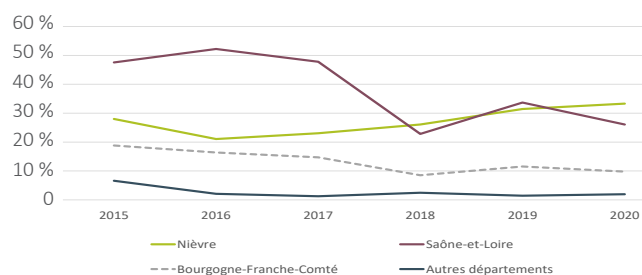
Chambre d'agriculture



Chambre d'agriculture

Ralentissement des installations aidées en élevage allaitant spécialisé

Proportion des installations aidées en élevage allaitant spécialisé / l'ensemble des installations aidées



Source : données DJA

L'analyse des installations aidées en production bovins viande spécialisés confirme cette observation. Sur 2015 -2017, les installations en élevage allaitant seul représentaient 17 % du total en Bourgogne-Franche-Comté. Sur 2018 – 2020, elles ne représentent plus que 10 %. La Saône-et-Loire enregistre une diminution sévère de 48 % en 2015 à 26 % en 2020.

Plusieurs facteurs expliquent ce retournement de situation : des prix insuffisamment rémunérateurs, des montants de reprise extrêmement élevés pour des exploitations de taille de plus en plus importante et un basculement des projets spécialisés vers des projets diversifiés. La grande majorité des installations se fait dans le cadre familial, avec des parents qui minorent le coût de la reprise (matériel, cheptel et bâtiments) pour permettre aux jeunes de s'installer. Ce coût de reprise important exclut pratiquement systématiquement les porteurs de projet hors cadre familial.

Légère accélération du nombre de projets en maraîchage

La proportion de projets en maraîchage au PAI augmente de 2 points en 2020. L'augmentation est particulièrement sensible en Côte-d'Or, dans le Doubs, le Jura et l'Yonne. Pour mieux répondre à la demande, le département de l'Yonne a mis en place début 2021 ses premiers accueils en PAI collectifs exclusivement en maraîchage.

En Bourgogne-Franche-Comté, la part des installations aidées en maraîchage reste stable depuis 2015, autour de 4 %. Elle augmente en Bourgogne de 2 % en 2015 - 2017 à 4 % en 2018 - 2020, mais diminue en Franche-Comté, de 8 % à 4 %.

Toutefois, du fait du coût des investissements à l'installation plus faible, un nombre non négligeable d'installations en maraîchage se réalise sans aides.



Fotolia

Près de la moitié des nouvelles offres RDI pour des reprises en société

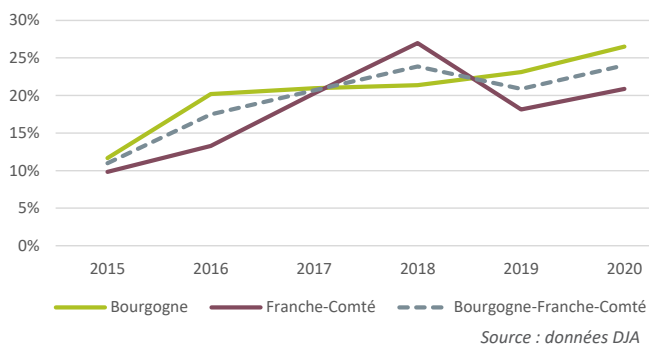
	Indicateurs	2020	2019	2018
RDI	Nombre nouvelles offres RDI	113	122	133
	dont offres en société	56	47	43
	Proportion des exploitations AB présentes dans le RDI	21%	10%	–
PAT	nombre de rdv au PAT (Point Accueil Transmission)	305	290	249

Sources : données RDI et PAT 2018,2019 et 2020

Engouement pour l'Agriculture Biologique (AB)

Depuis plusieurs années, une part croissante des porteurs de projets souhaite travailler en agriculture biologique (26 % en 2020).

Augmentation du nombre d'installations aidées en AB



Les installations aidées confirment cet attrait pour ce mode de production. En Bourgogne-Franche-Comté, la part des installations en AB, qui représentait 11 % en 2015, s'établit maintenant à 24 % des installations aidées. La barre des 20 % a été franchie en 2017.

La proportion d'annonces publiées sur le Répertoire Départ Installation (RDI) proposant une reprise en société augmente chaque année, passant de 32 % en 2018 à 49,5 % en 2020.

En 2020, lors de leur accueil au PAI, seulement 38 % des porteurs de projets souhaitent s'installer en société, 37 % en individuel et 25 % ne sont pas encore déterminés. Pendant la préparation de leur projet, nombre de candidats à l'installation révisent leur choix. Ainsi, depuis 2015, l'étude des installations aidées montre une répartition relativement stable, autour de 30 % en individuel (34 % en Bourgogne et 21 % en Franche-Comté) et 70 % en société (66 % en Bourgogne et 79 % en Franche-Comté).

Le nombre de rendez-vous en Point Accueil Transmission est en hausse régulière depuis trois ans (+ 22 % en 2020 par rapport à 2018). Cette tendance devrait se confirmer dans les prochaines années compte tenu du nombre important d'agriculteurs âgés de plus de 57 ans en Bourgogne-Franche-Comté (21 % en 2019).



GettyImage

Le devenir des surfaces agricoles libérées par les départs

ZOOM

Près de 30 % de la SAU potentiellement à reprendre dans un futur proche en Bourgogne-Franche-Comté

Si la surface agricole utile de la région a moins diminué qu'au niveau national, la situation est contrastée suivant les territoires et les orientations. Entre 2012 et 2019, près d'un quart de la surface a été libéré par des agriculteurs cessant leur activité. Alors que les nouveaux installés reprenaient la majorité de cette surface en début de période, la part allant à l'agrandissement a progressé dernièrement. De même, la part de SAU perdue est en hausse. Ce phénomène, problématique dans certaines régions agricoles, est donc à surveiller, d'autant que près de 30 % de la SAU est détenue par les 55 ans et plus.

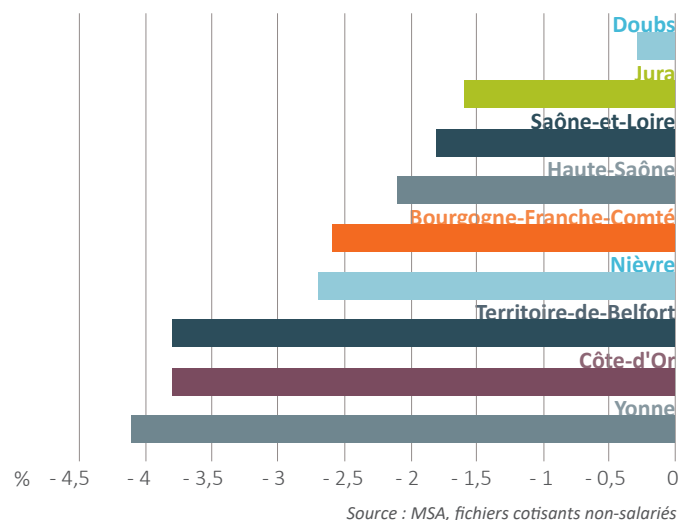
Recul modéré de la SAU régionale

En 2019, les non-salariés agricoles cotisant à la MSA¹ en Bourgogne-Franche-Comté déclarent 2,152 millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Cette SAU est détenue à 95 % par les chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal.

Depuis 2012, la SAU régionale a reculé de 2,6 %, soit une perte d'environ 57 000 ha en 7 ans². C'est moins qu'au niveau national (- 3,9 %³). Alors qu'elle est presque stable dans le Doubs, le recul constaté dans les autres départements s'échelonne de 1,6 % dans le Jura à 4,1 % dans l'Yonne. La diminution du nombre de cotisants étant plus forte que la diminution de la SAU, la surface moyenne détenue par cotisant est en hausse. Au niveau régional, celle-ci progresse de 6,5 % pour atteindre 74 ha en 2019.



Évolution de la SAU totale par département entre 2012 et 2019



Parmi les principales productions⁴ de la région, la seule qui enregistre une augmentation de SAU est la polyculture – polyélevage (+ 9 %). La SAU des cultures céréalières et autres grandes cultures diminue seulement de 2 %. La diminution la plus forte concerne l'élevage bovin (bovins lait : - 6 %, bovins viande : - 8 %, bovins mixte : - 19 %).

Cette évolution est toutefois à relativiser du fait de certains changements d'orientation des exploitations, notamment de l'élevage spécialisé vers la polyculture-polyélevage ou de l'élevage bovins mixte vers l'élevage bovins spécialisé (abandon d'un des deux ateliers).

D'autre part, la moyenne régionale cache de très fortes disparités départementales, notamment dans l'élevage bovins lait : ainsi, entre 2012 et 2019, la SAU de ce secteur progresse de près de 3 % dans le Doubs, baisse légèrement dans le Jura (- 3 %), tandis qu'elle recule très fortement dans plusieurs départements : - 25 % en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne.

¹ Champ agricole : hors sylviculture, centres équestres, etc..

² Y compris cotisants solidaires

³ Hors Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin

⁴ Les orientations agricoles sont définies ici au sens de l'assurance de risque Atexa de la MSA. Une exploitation catégorisée dans une production peut avoir des SAU associées à d'autres activités.

..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

Les arrivants reprennent moins de la moitié des surfaces libérées par les sortants

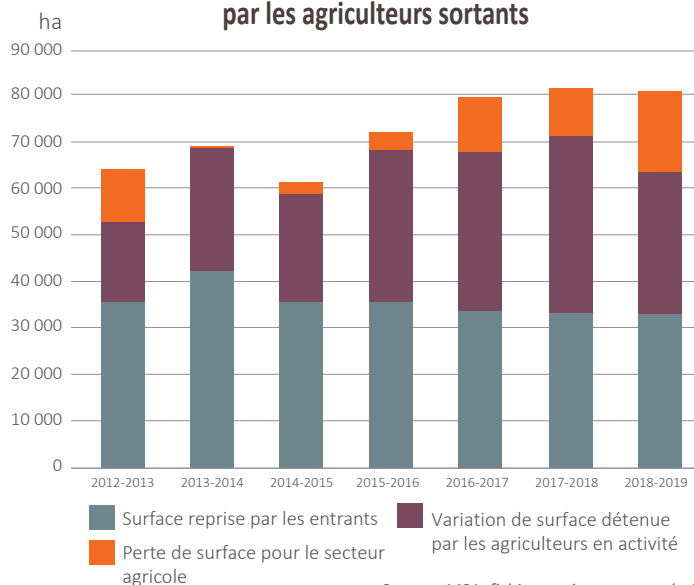
Entre 2012 et 2019, les agriculteurs ayant cessé leur activité ont libéré 509 000 ha, ce qui représente 23 % de la SAU régionale existante en 2012. Dans le même temps, seulement 49 % de cette surface a été reprise par de nouveaux installés. En effet, ceux-ci sont moins nombreux que les sortants (taux de remplacement de 70 % sur la période) et disposent au départ de surfaces agricoles moins importantes. La part de la SAU reprise par les entrants est sensiblement la même dans tous les départements, à l'exception du Doubs où elle représente les 3 / 4 de la surface libérée et du Territoire-de-Belfort où elle est très faible (36 %).

Sur la même période, 40 % de la surface libérée sert à l'agrandissement d'exploitations d'agriculteurs déjà en place. Ce pourcentage plus faible en début de période (27 % entre 2012 et 2013) devient ensuite équivalent à celui repris par les nouveaux installés, jusqu'à le dépasser entre 2016 et 2018.

Enfin, une part non négligeable de la surface libérée (11 %) n'est pas reprise ; elle participe, selon la localisation, soit à l'artificialisation des sols, soit à l'enfrichement. Faible entre 2013 et 2016, cette perte de SAU dépasse 10 000 ha par an depuis 2016 et atteint une valeur maximale de 17 430 ha sur la fin de la période considérée (entre 2018 et 2019).

Il convient d'être très attentif à l'évolution de ce phénomène et de vérifier si l'accélération constatée dernièrement s'amplifie, compte tenu du nombre important d'agriculteurs susceptibles de cesser leur activité dans les prochaines années.

Réaffectation des surfaces libérées par les agriculteurs sortants



Note de lecture : entre 2012 et 2013, les agriculteurs sortant ont libéré 63 775 ha de SAU. 35 553 ha ont été repris par les entrants. 16 466 ha ont été acquises par les agriculteurs déjà en activité en 2012. Il en résulte une perte de SAU de 11 775 ha.



Près de 30 % de la SAU potentiellement libérable dans un futur proche

Entre 2012 et 2019, la pyramide des âges des agriculteurs en activité s'est déformée vers le haut.

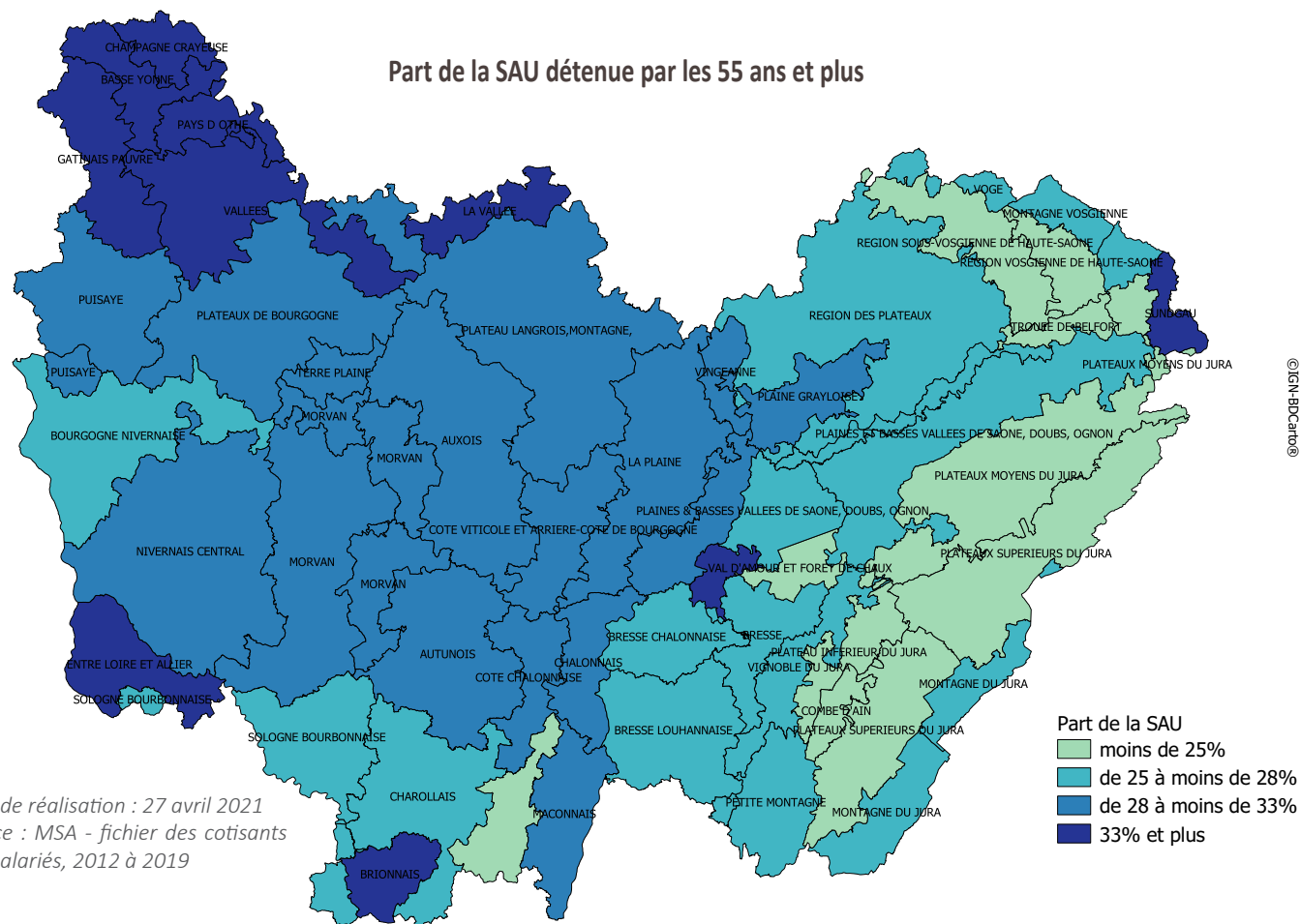
La majorité des cessations d'activité d'agriculteurs intervient après 55 ans, et plus de la moitié d'entre elles se situent entre 58 et 65 ans. Début 2019, les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté de 55 ans et plus représentent 32 % de l'ensemble des cotisants non-salariés de la MSA, et jusqu'à 37 % dans la Nièvre, 38 % dans le Territoire-de-Belfort.

Ces agriculteurs détiennent plus de 62 millions ha, soit 29 % de la SAU régionale, contre moins de 23 % en 2012. Cette part est seulement de 22 % dans le Doubs, où les problèmes de transmission ne sont pas aigus jusqu'à présent. Elle est également inférieure à la moyenne régionale dans le Jura, la Haute-Saône et la Saône-et-Loire. La part de SAU détenue par les 55 ans et plus est, en revanche, supérieure à la moyenne en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne (33 %), c'est-à-dire dans des départements où le taux de remplacement est faible et ayant déjà perdu une part significative de leur SAU entre 2012 et 2018. Dans ces territoires où la transmission des terres agricoles est déjà difficile, le risque d'aggravation de la perte de surface est d'autant plus important.

À l'échelle des Régions Agricoles (RA), la situation est très variée. Les cartes présentées ici permettent de la résumer. Les RA figurant en bleu opale sur les deux cartes bénéficient de la situation la plus favorable : elles n'ont pas connu de perte de surface entre 2012 et 2019 et la part des terres potentiellement libérables dans un futur proche est relativement faible. À l'opposé, les RA figurant en bleu foncé sur les deux cartes sont dans une situation très défavorable.



Istock

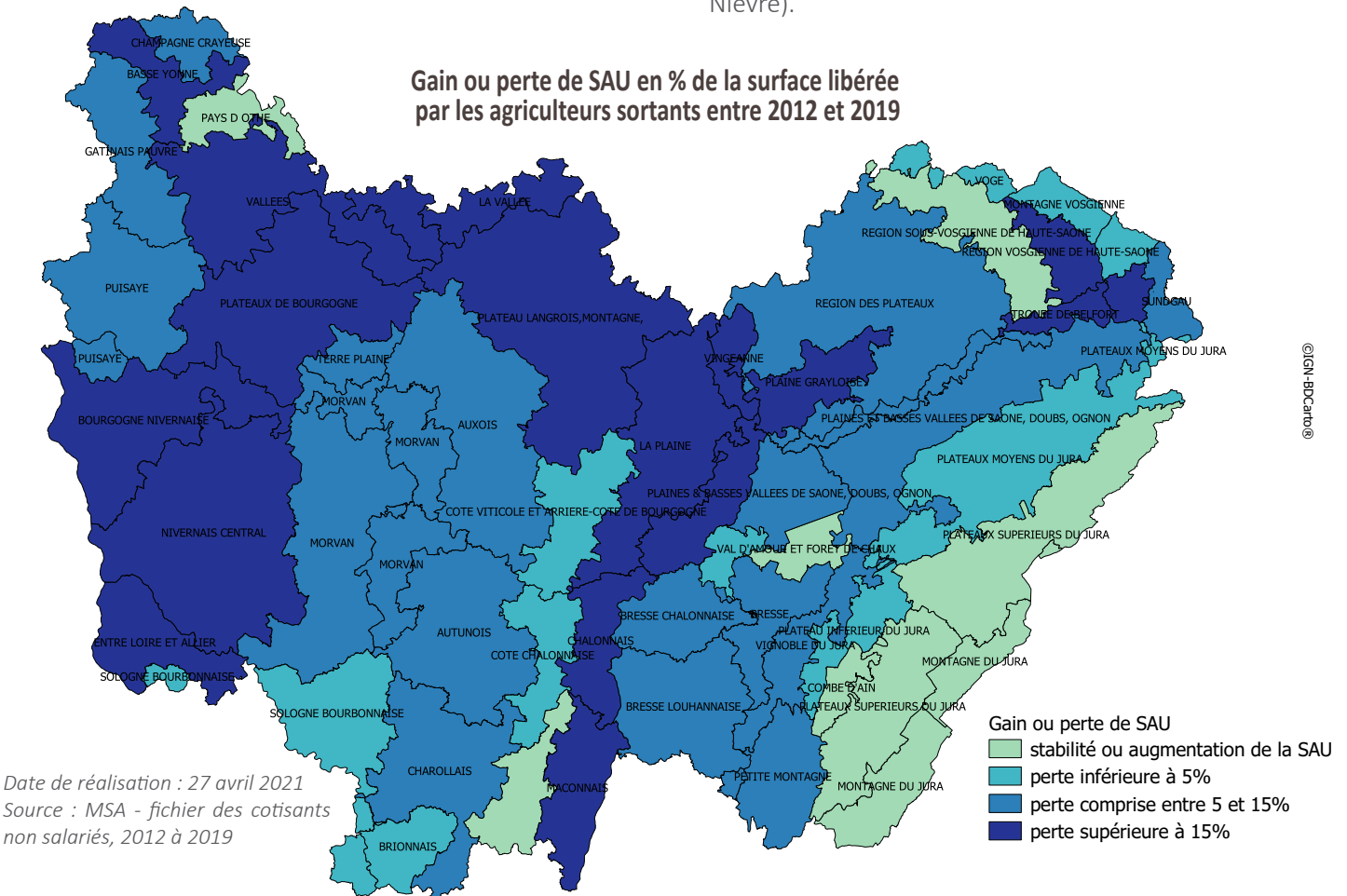


..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

Dans 7 RA (la région en compte 43), l'intégralité des surfaces libérées par les sortants a été reprise et certaines ont même vu leur SAU légèrement augmenter entre 2012 et 2019, jusqu'à 3 % dans les petites RA de la Combe d'Ain (département du Jura) et du Val d'Amour (Jura). Dans la plupart de ces RA, comprenant, entre autres, les Plateaux Supérieurs de Jura (Doubs) et la Région Sous-Vosgienne de Haute-Saône, la part des 55 ans et plus est assez faible et les risques de perte de SAU limités. Le risque est toutefois réel dans le Pays d'Othe (Yonne), compte tenu de la pyramide des âges : la SAU détenue par les 55 ans et plus y atteint 37 %. Dans 8 RA, une faible partie de la SAU libérée n'a pas été reprise (moins de 5 %). Cette tendance devrait rester modérée sur les Plateaux Moyen (Doubs) et Inférieur du Jura, où la part de la SAU détenue par les 55 ans et plus est seulement de 20 %.

C'est aussi, dans une certaine mesure, le cas de la Région des Plateaux (Haute-Saône). Elle pourrait s'accroître dans le Brionnais (Saône-et-Loire) et dans le Finage (Jura), où un tiers de la SAU est détenue par les 55 ans et plus.

13 RA ont perdu entre 5 % et 15 % de la SAU libérée et, pour 15 RA, cette perte dépasse les 15 %. Elles sont majoritairement situées dans le centre (Côte-d'Or, Saône-et-Loire) et à l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté (Nièvre, Yonne). Dans certaines d'entre elles, la perte de SAU, qui est déjà une réalité, risque de s'aggraver : c'est surtout le cas de petites RA (Tonnerrois en Côte-d'Or, Champagne Crayeuse dans l'Yonne, Sundgau dans le Territoire-de-Belfort...) dans lesquelles les 55 ans et plus détiennent plus de 35 % des terres agricoles. Mais des RA plus vastes sont également concernées (notamment les Vallées dans l'Yonne, les Plateaux Langrois et Montagne en Côte-d'Or, le Nivernais Central dans la Nièvre).



Source et méthodes :

Les données de cette étude sont issues des bases de données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les tables de cotisants de la MSA ont été appariées entre les différentes années pour définir les entrants (les cotisants nouvellement présents entre deux années) et les sortants (les cotisants n'étant plus présents dans les bases entre deux années). Les calculs de surfaces sont faits sur l'ensemble des cotisants, y compris les cotisants solidaires. Des activités non agricoles ont, en revanche, été retirées : sylviculture, centres équestres...